

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 30 septembre 2013 l'ordonnance suivante en vertu du règlement indiqué ci-dessous :

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-244, fixant les modalités relatives à l'émission de permis universels 403, destinés aux compagnies à mission sociale et environnementale offrant un service d'auto-partage en libre-service, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 octobre 2013

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement